

BUREAU FEDERAL

Réunion du 5 Février 2010 à Paris

- Présents : M. Yvan MAININI (Président)
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Sophie GABORY et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE, Rémy GAUTRON, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO et Jean-Pierre SIUTAT.
- Assistent : MM. Patrick BEESLEY, Alain CONTENSOUX, Alain GAROS, Matthieu SOUCHOIS et Christophe ZAJAC. Mme Céline PETIT.
- Assistent en partie : Mme Pascale SIGOT - MM. Frédéric CHALOUPY, Pascal DORIZON, Jean-Jacques KRIEF et Jean-Yves MARCHAND.
- Excusés : MM. René LE GOFF et Jean-Pierre de VINCENZI.

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse René LE GOFF et Jean-Pierre de VINCENZI.

Informations :

- Le nombre des licenciés est de 446 588, soit +1.91% par rapport à l'année dernière à la même date, et -0,6% par rapport au chiffre définitif de la saison dernière.
- Suite à la réorganisation des locaux, il est proposé de donner un nom aux salles de réunion de la FFBB :
 - o Jean BAYLE-LESPITAU
 - o Maurice CHAVINIER
 - o René DAVID
 - o Robert FOUNS
 - o Robert BUSNEL

Roselyne BIENVENU remarque qu'aucun nom féminin n'a été proposé.

La liste reste ouverte à toute autre proposition. L'attribution du nom des salles sera faite ultérieurement.

- Rappel : l'ensemble des modifications réglementaires est à faire parvenir à la Commission Juridique.
- **Mise en place physique des Pôles et création d'un code de procédure prévu aux Règlements Généraux.**

La fin des travaux étant prévue pour début Avril 2010, Yvan MAININI souhaite qu'au sein de chaque Pôle soit clarifié ce qui est de l'ordre du prospectif et de l'ordre de l'opérationnel et élabore un Livret des Procédures.

Constitution des groupes (un **pilote** et un *rapporteur*) :

- Pôle AGF : **Marie-Noëlle SERVAGE**, Rémy GAUTRON, *Christophe ZAJAC*, Alain CONTENSOUX, Jean-Pierre de VINCENZI, Thierry BALESTRIERE et Sophie GABORY.
- Pôle 1 : **Jean-Pierre SIUTAT**, *Patrick BEESLEY*, Magali ANDRIER, Jean-Pierre de VINCENZI et Thierry BALESTRIERE.

- Pôle 2 : **Roselyne BIENVENU**, Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS, Jean-Marie FLORET, Jacques DENEUX et Jean-Pierre de VINCENZI.
- Pôle 3 : **Jean-Pierre HUNCKLER**, Raymond BAURIAUD, Nicolas RAIMBAULT, Françoise AMIAUD et Jean-Pierre de VINCENZI.
- Pôle 4 : **Pierre COLLOMB**, Alain GAROS, Sébastien DIOT, Jean-Pierre de VINCENZI, Philippe LEGNAME, Jean-Marc JEHANNO et Bernard GAVA.

Un compte rendu présentant des éléments cohérents et concrets pour retoucher nos règlements est à communiquer pour le 15 Mars 2010.

- **Réunions décentralisées d'avancement de la Politique Fédérale.**

Yvan MAININI souhaite qu'un document de synthèse soit prêt dans les meilleurs délais, afin d'en faire la présentation lors des réunions décentralisées prévues. Ces dates de réunions doivent être fixées et communiquées au Secrétariat Général le plus rapidement possible (courant Avril, 15 Mai au plus tard).

2. Pôle 4.

- **Label Club Formateur**

Jean-Jacques KRIEF informe qu'une réunion s'est tenue ce jour avec la Commission des Jeunes, afin de mettre en place le protocole de saisie informatique du Label Club Formateur. Il présente les nouvelles évolutions sur le mode opératoire et propose une démonstration de la procédure de saisie. Le club peut saisir les éléments du dossier en plusieurs fois. Un protocole précis de validation a été mis en place :

- dès lors que le dossier est complet, le club le valide.
- Un mail est envoyé au Comité Départemental pour l'informer qu'un dossier Label Club Formateur est en attente de validation.
- Le Comité vérifie et valide le dossier ou informe le club de la non-validation du dossier.
- Si le Comité valide le dossier, envoie d'un mail à la Ligue Régionale et à la FFBB pour validation.
- La Ligue dispose de 15 jours pour effectuer une validation informatique du dossier.
- La validation définitive du dossier est effectuée par la FFBB.

Roselyne BIENVENU : quels sont les moyens du Comité Départemental pour vérifier les informations données par les clubs ?

Jean-Jacques KRIEF : le club doit impérativement joindre certains documents.

Jean-Yves GUINCESTRE souhaite que les Ligues et les Comités aient la possibilité d'accéder aux archives des Labels.

Marie-Noëlle SERVAGE soumet les propositions de la Commission des Jeunes pour les dotations qui seront attribuées aux clubs labellisés "Club Formateur" Elite ou Espoir :

- Une oriflamme par saison (similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB)
- Un certificat ou diplôme attestant le titre de club Elite ou club Espoir.
- L'inscription du nom du club dans la liste des clubs Elites ou Espoirs visibles sur le site FFBB.
- Une réduction fixée par la FFBB lors d'achats à la boutique FFBB (Tout textile, tout matériel, médiathèque, etc.)
- Un courrier type du titre de club Elite ou Espoir formateur signé de la FFBB pour transmettre aux collectivités locales (à la mairie, DDJS, conseil général et régional) et aux sponsors lors des demandes de subventions.

Accord du Bureau Fédéral.

- Un écusson type logo apparaissant sur les tenues sportives (Short – maillot – Survêtements, etc.)

Accord du Bureau Fédéral, pour la mise en vente à la DIC, boutique de la FFBB.

- Des formations offertes par la FFBB (EJJ - ER – BE1 – BE2 – Dirigeants – Arbitres, etc.)

Accord du Bureau Fédéral, si le budget de la Commission des Jeunes le permet

- **Les Championnats de France Jeunes.**

- Pierre COLLOMB et Alain Garos présentent l'avancée des travaux sur les championnats de France Jeunes. Pierre COLLOMB souligne la nécessité de savoir aujourd'hui si la catégorie Cadet(te)s passe de 3 à 2 années d'âge ainsi qu'il l'avait été avancé au précédent bureau. Une décision rapide sur ce point s'impose si l'on veut mettre la nouvelle formule en place pour la prochaine saison ainsi qu'il avait été demandé au pôle.

Jean-Pierre SIUTAT : Pour le secteur féminin, concernant le passage de la catégorie Cadet(te)s à 2 ans, après concertation il en ressort que très peu de clubs de LFB, voire de NF1, utilisent la 3ème année d'âge en Championnat de France.

L'idée serait de libérer les espoirs à l'âge de 20 ans pour les clubs fédéraux et de mettre en place un plan de formation sur 5 années d'âge.

Il faut encore étudier l'ensemble des retours du secteur masculin. Une réunion a déjà eu lieu avec une commission mixte FFBB/LNB, il semble que le secteur professionnel masculin ne soit pas encore prêt pour ce genre de projet.

Le secteur Haut Niveau Féminin semble adhérer à la proposition.

Une discussion s'engage.

Lors de l'étude des retours de l'enquête effectuée, Pierre COLLOMB a pu constater qu'entre les Cadet(te)s 3 et les seniors, il y a une chute d'environ 40% des effectifs

Yvan MAININI : il faut prendre la décision de savoir si l'on accepte d'avoir 3 ans en Espoirs et 2 ans en Cadet(te)s, ou si l'on s'en tient aux 3 années en Cadet(te)s qui correspondent aux 3 années de Lycée.

Pierre COLLOMB : le Pôle propose plusieurs pistes de réflexion, il faut cependant prendre la décision sur le nombre d'année de la catégorie Cadet(te)s. L'idée première était de donner une perspective pour la masse et une continuation de la formation pour l'élite.

Roselyne BIENVENU : peut-on réaliser un tel projet sans intégrer les clubs et les parties prenantes du basket fédéral ?

Thierry BALESTRIERE : cela peut donner l'idée aux Comités de mettre le même projet en place dans leurs championnats.

Roselyne BIENVENU : quand cette éventuelle modification sera mise en place ? Elle pense qu'il faut vraiment se donner le temps de bien faire les choses.

Alain GAROS présente la suite de la réflexion menée sur les Championnats de France Jeunes, où l'objectif premier reste de vouloir améliorer les championnats de France à travers le système de qualification et de réfléchir à comment donner un intérêt supplémentaire à la compétition. Deux possibilités sont à étudier : soit continuer sur le système de qualification existant (sur dossier) en l'améliorant, soit d'explorer d'avantage un système de brassages successifs. Cette réflexion a été menée après plusieurs enquêtes (Ligues, Comités, Clubs, CTS/CTF, etc...). Un bilan est présenté de la représentation des Ligues, de la présence des potentiels, des résultats sportifs des équipes comparés à la valorisation de leurs dossiers. Les propositions faites portent sur la modification de certains critères, la mise en place de Wild-Cards et des modifications réglementaires.

Yvan MAININI trouve l'ensemble des propositions faites très intéressant, cependant il faut trouver un moyen de réduire les déplacements.

Jean-Pierre HUNCKLER : il est question d'étudier précisément la problématique des déplacements de la 2^{ème} phase des groupes B.

Marie-Noëlle SERVAGE propose pour la 2^{ème} phase des groupes B de revenir à des poules strictement géographiques et d'assouplir les règles de gestion sportive de manière à pouvoir coupler des rencontres.

Jean-Yves GUINCESTRE : il faudra clairement annoncer les différentes formules dès le début des championnats.

Le Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, propose de ne plus prendre en compte le classement de la 1^{ère} phase dans la constitution des poules de la 2^{ème} phase des groupes B (Minimes et Cadets 2).

- Pierre COLLOMB expose le projet concernant le Championnat des moins de 20 ans, qui serait mis en place sous la condition du passage de 3 à 2 ans en Cadet(te)s et la mise en place d'une "double licence" et présente les deux formules étudiées par le Pôle :

Formule à minima :

- Qualification par quota de Ligue
- Les Ligues faisant à leur façon pour qualifier les clubs.
- 64 équipes – Début 1er janvier 2011
- Formule Coupe selon les dates Coupe de France
- Eventuellement plateaux

Formule plus ambitieuse :

- Engagement direct en Championnat de France au niveau fédéral
- Répartition en poules de type interligues (8 X 3 Ligues)
- Poules de 8 (Aller – retour)
- Début 1er Novembre selon les dates des Championnats de jeunes (Dimanche après-midi)
- 2 qualifiés par poule → 16 équipes
- Plateau ¼ et ½ - finales nationales

Yvan MAININI : il faut faire une étude avec la Commission Sportive et Philippe LEGNAME (Phase régionale et ensuite finale uniquement pour les championnats de région).

Jean-Pierre SIUTAT trouve que le projet est bon et ambitieux, il propose de mettre en place, dès la saison prochaine, une phase transitoire pendant laquelle les cadettes 3ème année seraient également considérées comme junior 1ère année ou Espoir 1ère année ; cette disposition permettrait ainsi d'éviter une perte de licenciées à cette charnière et de lancer sans risque cette compétitions

Jacques DENEUX pense que les clubs sont demandeurs de ce type de projet, qui fonctionne déjà dans certaines Ligues.

Jean-Yves GUINCESTRE estime que certaines Ligues à effectifs peu riches auront de grandes difficultés pour mettre en place des compétitions.

Pierre COLLOMB fera une présentation, tenant compte des remarques du Bureau Fédéral, au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010.

- **Entraîneur et Certificat Médical.**

Jean-Yves GUINCESTRE informe que dans nos règlements actuels, il n'y aurait pas de disposition précise demandant de fournir un certificat médical pour exercer la fonction d'entraîneur.

Ce point sera étudié par la Commission Juridique.

3. Administration Générale

- **Présentation de M. Alain CONTENSOUX.**

Yvan MAININI présente Alain CONTENSOUX aux membres du Bureau Fédéral et informe qu'il a été mis à disposition par le Ministère des Sports sur un poste de Préparation Olympique pour s'occuper des dossiers suivants :

- Mise en place d'une Comptabilité d'engagement (avec Rémy GAUTRON, Sophie GABORY et Pascal GOUDAIL).
- Audit interne permanent des actions fédérales.

Alain CONTENSOUX se présente et communique son parcours professionnel.

Les membres du Bureau Fédéral lui souhaitent la bienvenue.

- **Projet OTM.**

Jacques DENEUX rappelle que ce projet est issu d'une commande de la Fédération et que plusieurs pistes de réflexion vont être proposées.

Pascale SIGOT présente le projet OTM aux membres du Bureau Fédéral et des questions lui sont posées.

Yvan MAININI propose que ce projet soit avancé de manière progressive.

Après consultation des délégués de zones, une nouvelle présentation du projet OTM sera faite au Bureau Fédéral du 30 Avril 2010, avant proposition au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010.

- **Agents Sportifs.**

- Point sur l'incident entre Agents.

Roselyne BIENVENU informe que les personnes concernées par cette affaire sont convoquées pour une audition le Mercredi 17 Février 2010 à 14h à la Fédération.

- Modification du Règlement.

Christophe ZAJAC propose d'apporter quelques modifications au Règlement des Agents Sportifs et précise qu'il ne s'agit pas de modifications conséquentes mais plutôt d'ajustements.

Accord du Bureau Fédéral, ces modifications seront proposées au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010 pour adoption.

- **Orientations budgétaires.**

Rémy GAUTRON expose les orientations budgétaires pour la saison 2010/2011 et précise qu'il a appliqué le taux d'inflation (environ 0,8 / 0,9%) comme convenu lors de la dernière réunion du Bureau Fédéral.

Roselyne BIENVENU remarque que l'indemnité kilométrique est identique depuis deux saisons et qu'elle restera à 0,36 € du km pour la saison 2010/2011 et souhaite qu'une légère augmentation soit faite et une réflexion menée sur ce sujet.

Yvan MAININI rappelle qu'une telle augmentation a un impact global car beaucoup de "tarifs" l'intègrent comme base.

Les orientations budgétaires seront présentées au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010.

- **Qualification Margaux TOURAUD (CFBB).**

Marie-Noëlle SERVAGE fait part de la demande des parents de la jeune Margaux TOURAUD, qui est rentrée au Centre Fédéral du Basketball de l'INSEP en début de saison. La jeune joueuse ne s'adaptant pas à l'éloignement familial, ses parents l'ont rapatrié chez eux et demande sa réintégration dans son ancien club de Saint Briec.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, pour un retour au club de Saint Briec en Licence A.

- **Candidatures :**

- Tournoi de l'Amitié Masculin.

Marie-Noëlle SERVAGE : cette année, l'organisation du Tournoi de l'Amitié revient à la France, du 9 au 11 Juillet 2010, avec la participation de l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la France. La FFBB a reçu deux candidatures pour cette manifestation :

- à Lorient (LR de Bretagne).
- à Orléans (CD du Loiret).

Le Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, souhaite confier l'organisation du Tournoi de l'Amitié au Comité Départemental du Loiret.

- Tournoi Equipe de France Féminine à Deauville 27. 28 et 29 Août 2010.

Jean-Pierre HUNCKLER : FBO a reçu une proposition de la Ligue Régionale de Basse Normandie pour l'organisation des rencontres de l'Equipe de France Féminine des 27, 28 et 29 Août 2010 (Sénégal, Pologne et France).

Jean-Yves GUINCESTRE précise que deux rencontres se dérouleront à Mondeville et que la troisième rencontre aura lieu dans la nouvelle salle de Deauville. Les délégations seraient hébergées dans le nouveau centre sportif de Houlgate.

Patrick BEESLEY effectuera une visite afin de vérifier si les conditions d'hébergement sont en mesure de correspondre aux attentes d'une Equipe Nationale Féminine.

Accord du Bureau Fédéral, sous réserve de l'aval de la cellule Equipe de France.

- Matches de l'Equipe de France Féminine 16, 17 et 18 Septembre 2010.

Jean-Pierre HUNCKLER indique que FBO a reçu deux candidatures pour l'organisation de ce tournoi avec le Brésil, l'Argentine, le Japon et la France :

- à Amiens, Saint Quentin et Beauvais (LR de Picardie).
- à Beauvais (LR de Picardie).

Le Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, souhaite confier l'organisation de ce Tournoi à la Ligue Régionale de Picardie, sur le lieu unique de Beauvais et sous la condition de présentation d'un budget équilibré.

- Championnat du Monde U19 Masculin en 2011.

Yvan MAININI informe qu'après étude des différents candidats à l'organisation, la FFBB ne s'est pas portée candidate à l'organisation de cette manifestation.

- **Modifications réglementaires à proposer au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010.**

Jean-Yves MARCHAND présente les propositions de modifications réglementaires pour la saison 2010/2011 :

- Règlements Généraux (Commission Fédérale Juridique)
- Règlements Généraux (Commission Fédérale Sportive)
- Règlements Généraux (Commission Contrôle de Gestion)
- Règlements Sportifs des Trophées, Championnats et Coupes de France (CFAMC)
- Règlements Sportifs Particuliers des Championnats de France (Commission Fédérale Sportive)
- Règlements Particuliers Sportif et Financier des Trophées et Coupes de France (Commission Fédérale Sportive)
- Règlements Sportifs Types des CD et LR (Commission Fédérale Juridique)
- Règlements Généraux (COMED)
- Ligue Féminine de Basket.

Quelques modifications sont apportées.

L'ensemble des modifications réglementaires pour la saison 2010/2011 sera présenté au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010, pour adoption.

- **Modifications réglementaires en lien avec la LNB.**

Jean-Marc JEHANNO expose des propositions de modifications réglementaires qui seront ensuite soumises à la Ligue Nationale de Basket, dans le cadre de l'harmonisation des règlements FFBB/LNB :

- Licences des joueurs cadets espoirs des clubs PROA et PROB sous contrat de formation et participant au Championnat de France : la Commission Fédérale Sportive souhaite que ces joueurs soient dans un premier temps qualifiés par leur CD, puis ensuite que la LNB modifie leur statut en joueur aspirant ou stagiaire si besoin est.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- Licences des joueurs étrangers espoirs clubs de PROA et PROB sous contrat de formation et participant au championnat de France : la Commission Fédérale Sportive souhaite, pour avoir une équité envers les clubs disputant le championnat FFBB, que ces joueurs soient soumis aux mêmes contraintes.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- Comptabilisation des fautes techniques : Pour les joueurs participant au championnat de France, la Commission Fédérale Sportive comptabilise les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport avec sanction à partir de la troisième faute. Les participants à la réunion souhaitent que le championnat espoirs soit soumis à comptabilisation identique à celle du championnat de France, avec mêmes sanctions que pour le monde fédéral. La comptabilisation des fautes du championnat espoirs serait faite par la CF Sportive. Il est également souhaité de faire une étude sur la possibilité de suspendre un joueur sous contrat au niveau de la LNB pour obtention de fautes dans les championnats FFBB, et pourquoi pas, comptabiliser également les fautes en championnat PROA et PROB (attention à la suspension éventuelle des joueurs PRO).

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Concernant les modifications sur la liste de brulage des joueurs espoirs des clubs de PROA et les équipes réserves de clubs de PROA et PROB de nouvelles propositions seront faites ultérieurement.

4. Pôle 1.

- **Présentation du projet sur le secteur féminin et des modifications réglementaires.**

Jean-Pierre SIUTAT : le bilan réalisé sur la consultation du secteur féminin (questionnaire) est très intéressant. Il demande aux membres du Bureau Fédéral un arbitrage définitif des dispositions réglementaires à présenter au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010 et notamment sur :

- La restructuration de la pyramide fédérale du secteur féminin et système de montées / descentes.
- Les noms des divisions du secteur féminin.
- Les règles de participation dans les compétitions fédérales.
- Le centre de formation de LFB (compétitions, obligations, agrément, compétition, bonus/malus).
- Le centre d'entraînement des clubs de 2ème division (obligations, label développement, compétition, bonus/malus)
- La participation financière à la formation et péréquation
- La catégorie cadette, le championnat de France cadette et la catégorie Espoir.
- Double Licence 'Haut Niveau'

Un débat s'engage.

Jean-Pierre SIUTAT a bien pris en note les remarques des membres du Bureau Fédéral et fera une présentation du projet au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010.

- **La Double Licence.**

Pierre COLLOMB expose les avantages et les dangers d'une telle mise en place. Il précise qu'il est donc nécessaire d'encadrer très précisément ce dispositif, ce qui suppose une réglementation particulière et très précise.

Le projet qu'il présente est "à tiroirs" : il comprend une partie générale applicable à toute hypothèse de "double licence" et une partie spécifique applicable à chaque type de situations dans lesquelles la Fédération estimera opportun de faire jouer un système de double licence qu'il suffira alors de décliner : haut-niveau, moins de vingt ans, cadets, ressortissants d'outre mer, etc...

Jean-Pierre SIUTAT trouve cette proposition très intéressante et pense qu'il faut réglementer d'abord sur le Haut Niveau Féminin et Masculin et ensuite sur la catégorie Espoirs. Il proposera une déclinaison de cette proposition pour le Haut Niveau. L'idée est de proposer une réglementation unique au Comité Directeur des 26 et 27 Février 2010 pour adoption.

5. Questions diverses.

Yvan MAININI communique les nouveaux groupements sportifs enregistrés au 5 Février 2010 : Monaco Basket Association (CD 06) Miramas Basket Club (CD 13) – Authentics Basket Club Marseille (CD 13) – Jeune Innovation Sociale et culturelle Sainte Anne (LR Guadeloupe).

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 26 Février 2010 à Paris.